



Envoyé en préfecture le 03/12/2018
Reçu en préfecture le 03/12/2018
Affiché le 30/11/18 SLO
ID : 045-200005932-20181127-2018_07_120-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 novembre 2018

2018-07-120

Date d'affichage : 30 novembre 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 27 novembre 2018
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 21 novembre 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIIN,
M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à
M. Stéphane CHOUIIN, Mme Stéphanie HARS à M. Christophe BONNET, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Attribution marché de portage de repas

Conformément aux articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une mise en concurrence
« appel d'offres » a été lancée le 13 juin 2018 concernant le marché de confection et portage des repas en liaison
froide à domicile pour les personnes âgées des communes membres de la CCPS en application de l'article 77 du
Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché a été publié sur le profil acheteur, au BOAMP : avis 18-119536 et au JOUE : avis n° 2018/S 164-374875
le 24 août 2018.

La réception des plis était fixée au 27 septembre 2018 à 12h00.

Les plis suivants ont été reçus dans les délais impartis : (aucun pli n'a été reçu hors délai)

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 03/12/2018
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

N° PLIS	ENTREPRISE	PRIX D'UN REPAS HT Tranche Ferme	PRIX D'UNE SOUPE HT Tranche optionnelle
PLI N°1	SOGIREST	5,95 €	0,26 €
PLI N°2	ANSAMBLE	7,78 €	0,50 €

Compte tenu de l'objet du marché, les plis ont été analysés suivant les critères ci-après :

Critères	Pondération
1-Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique fourni par le candidat (noté sur 10 points)	45.0 %
2-Prix des prestations apprécié au regard du BPU (noté sur 10 points)	35.0 %
3-Performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté appréciées au regard du mémoire technique (noté sur 10 points)	20.0 %

Les candidats semblent avoir les capacités techniques et financières au niveau de leurs candidatures pour devenir titulaire du marché. Ils ont remis un dossier de candidature complet.

Après analyse des dossiers, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 octobre 2018 à 09H00, a retenu l'entreprise ANSAMBLE suivant le rapport d'analyse des offres.

Le marché est conclu pour une durée de 2 ans renouvelable 2 fois 12 mois.

Considérant, après analyse, que l'offre de la société ANSAMBLE, représentée par Monsieur Sébastien Orgé, Directeur Régional, située 18 rue du Pont de l'Arche à Saint Avertin est l'offre économiquement la plus avantageuse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché précité et tous les actes s'y rapportant sur la base des prix indiqués au bordereau des prix unitaires.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE